

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 9 juin 2020

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, GUILLIN, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, BERGÉ, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, ROYER, DUBAS, FORTINI
Mmes LANUEL, DELALANDE, VERON, VIVIER, ROZOT, TREIBER, DOERLER, LECLERE, FRANCÈS, OGER, KRIER, PARET.

Secrétaire de séance : A l'unanimité, Monsieur Pierre SCHNEIDER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 : **pas d'observation.**

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **aucune décision** n'a été prise.

En introduction, Monsieur le Maire demande la possibilité de scinder la délibération n°14 pour ajouter une 20^{ème} délibération dans la mesure où les votes doivent être distincts et indique que la délibération n° 17 légèrement modifiée avec de nouveaux plans a été mise sur table. Aucune opposition n'est formulée.

Il sollicite l'avis du conseil pour procéder au vote en une fois des membres des 5 commissions. Aucune opposition.

Aucune procuration n'a été faite.

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil.

Aucune question orale n'a été formulée.

Le CR du conseil municipal du 25 mai est adopté à l'unanimité. Mme Krier ayant fait une déclaration est invitée à produire celle-ci pour qu'elle soit annexée au compte-rendu.

1/ Débat d'orientation budgétaire

Aucune question n'est formulée. Le maire remercie Mme Beaulieu et M. Declercq pour le travail réalisé dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et note que le débat a eu lieu.

2/ Vote des taux d'imposition 2020

Pas de question

Adopté à l'unanimité

3/ Demande de subvention au titre de la DSIL

Pas de question

Adopté à l'unanimité

4/ Délégations du maire

Pas de question

Adopté à l'unanimité

5/ Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Pas de question

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

6/ Election des représentants du CCAS

Pas de question

Adopté à l'unanimité après un vote à bulletin secret

Sont élus : Mme Lanuel, Mme Rozot, Mme Doerler, Mme Bergé, Mme Oger, M. Keinerknecht, Mme Paret

7/ Création et composition des commissions municipales

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Sont élus :

Finances, suivi du budget : M. Declercq, M. Schneider, M. Brazkovic, Mme Leclère, Mme Vivier, Mme Francès, Mme Krier

Urbanisme, Mobilités, Développement économique, Transition écologique, Gestion du patrimoine, Sécurité et Proximité : M. Guillin, M. Garcia, M. Colnot, M. Mangeot, M. Keinerknecht, Mme Francès, M. Fortini

Solidarité, Action sociale, Petite enfance, Santé : Mme Lanuel, Mme Rozot, Mme Doerler, Mme Bergé, Mme Delalande, Mme Oger, Mme Paret

Communication, Culture, Vie associative et sportive : Mme Delalande, M. Martin, Mme Vivier, Mme Leclère, M. Charpentier, Mme Veron, M. Dubas

Jeunesse et Vie scolaire : Mme Veron, Mme Treiber, M. Royer, Mme Lanuel, Mme Doerler, Mme Vivier, Mme Krier

8/ Constitution commission d'appel d'offre permanente

Pas de question

Adopté à l'unanimité après un vote à bulletin secret

Sont élus :

Liste Seichamps pour Tous :

Titulaires : Alain DECLERCQ, Pascale TREIBER, Armelle VERON, Pascal MANGEOT

Suppléants : Charles COLNOT, Jocelyne ROZOT, Yveline LANUEL, Stéphane GUILLIN

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble :

Titulaires : Roland FORTINI

Suppléants : Patrick DUBAS

9/ Représentants au conseil d'administration du Comité des fêtes

Pas de question

Adopté à l'unanimité après un vote à bulletin secret

Sont élus : M. Declercq, M. Brazkovic, M. Colnot, M. Charpentier, M. Dubas

10/ Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de Solorem

Pas de question

Adopté à l'unanimité après un vote à main levée

Est élu : M. Chanut

11/ Représentant à l'Agence Scalen

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élu : M. Guillin

12/ Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SAPL Grand Nancy Habitat

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élu : M. Guillin

13/ Représentant à l'ALEC

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Sont élus : M. Garcia (titulaire), M. Mangeot (suppléant)

14/ Représentant à la mission de l'emploi et à la mission locale du Grand Nancy

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élue : Mme Rozot

15/ Représentant à l'assemblée générale de la SPL gestion locale

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élu : M. Chanut

16/ Désignation d'un correspondant défense

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élu : M. Colnot

17/ Mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable en vue du déclassement nécessaire à la vente à SOLOREM du Chemin rural dit Derrière les Vignes cadastré AB 141 et situé dans l'emprise de la Zac de la Louvière

Pas de question

Adopté à l'unanimité

18/ Indemnité de fonction des élus

Pas de question

Adopté à l'unanimité

19/ Adaptation du tableau des effectifs

Pas de question

Adopté à l'unanimité

20/ Représentant au PLIE

Pas de question

Adopté à l'unanimité

Est élue : Mme Lanuel

Avant de clore la séance, le Maire informe les élus des points suivants :

- Etape du bus covid 19 à Seichamps le 26 juin
- ZAC de la Louvière : début des travaux d'installation de la Ferme des Fruitières en juillet
- CLSH de l'AFRS en juillet et août avec priorité aux enfants de Seichamps. La convention habituelle sera à l'ordre du jour du conseil du 6 juillet. La municipalité accompagne l'AFRS en EPI (gel, masques). Ceci fera l'objet d'avantages en nature.
- La commission Finances se réunira 1 semaine avant le conseil du 6 juillet.

Le secrétaire de séance,
Pierre SchneiderLe Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Délibération N° 10

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

-  Le contexte national et local
-  La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2014 à 2019
-  La dette communale
-  Les orientations budgétaires 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 11

Objet : Vote des taux d'imposition 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 a présenté la situation financière de la commune et démontré la baisse de l'endettement, des marges financières significatives et des excédents antérieurs 2019 importants à intégrer au moment du Budget Primitif.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des contributions directes à leurs niveaux actuels, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 9,31 %
- Taxe Foncier Bâti : 12,41 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 20,34 %

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 12

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

L'Etat depuis 2016, s'est engagé en faveur d'un soutien exceptionnel à l'investissement public local. Les opérations proposées pour un financement DSIL doivent être structurantes et emblématiques pour le territoire.

Pour la programmation 2020 de la DSIL, les opérations de rénovation thermique du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par le projet suivant :

- **Travaux de rénovation toiture – Hôtel de Ville**

Dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine et de sa politique de développement durable, la Ville envisage la rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville avec la pose d'une isolation thermique.

Le coût de cette opération est évalué à 120 836 € HT.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le dossier ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Toiture Hôtel de Ville	120 836 €	40 %	48 334 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 13**Objet : Délégations au Maire****Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer pendant la durée du mandat une partie de ses compétences au Maire.

Cette disposition a pour but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23.

Le Maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint voire à un conseiller municipal, dans les conditions prévues par l'article L 2122-18.

Par ailleurs, l'exercice de la suppléance, en cas d'empêchement du Maire, doit être expressément prévu dans la délibération portant délégation d'attributions, faute de quoi les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit au Conseil Municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à une délégation.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une délégation de pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, dans les matières suivantes :

1. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
2. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :
 - d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant de fournitures et services ;
 - d'un montant inférieur à 500 000 € HT s'agissant de travaux ;

ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
12. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
13. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
14. De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum autorisé fixé à 300 000 € ;
15. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

La signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Maire, sa suppléance en cas d'empêchement, par les Adjointes dans l'ordre du tableau.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 14

Objet : Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à **quatorze** le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 15

Objet : Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

En application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 a décidé de fixer à sept le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps pour Tous :

1. Yveline LANUEL
2. Jocelyne ROZOT
3. Marie DOERLER
4. Dominique BERGÉ
5. Rachel OGER
6. René KEINERKNECHT
7. Pascale TREIBER

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble :

1. Evelyne PARET

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3,9

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	23	5	3,5	6
Liste Seichamps l'Avenir Ensemble	4	1	0,1	1

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Liste Seichamps pour Tous : Yveline LANUEL, Jocelyne ROZOT, Marie DOERLER, Dominique BERGÉ, Rachel OGER, René KEINERKNECHT

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Evelyne PARET

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 16

Objet : Création et composition des Commissions Municipales

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer les Commissions permanentes suivantes :
 - Finances, Suivi du budget
 - Urbanisme, Mobilités, Développement économique, Transition écologique, Gestion du patrimoine, Sécurité et Proximité
 - Solidarité, Action sociale, Petite enfance, Santé
 - Communication, Culture, Vie associative et sportive
 - Jeunesse et Vie scolaire
- Fixer à **7** le nombre de conseillers qui en feront partie
- Désigner à bulletin secret ceux de ses membres qui siègeront dans les Commissions selon un scrutin de liste.

Chaque groupe d'élus a présenté une liste de candidats.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
 A déduire (bulletins blancs) : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3,9

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	23	5	3,5	6
Liste Seichamps l'Avenir Ensemble	4	1	0,1	1

Ont donc été désignés membres :

☞ **Finances, suivi du budget**

Liste Seichamps pour Tous : Alain DECLERCQ – Pierre SCHNEIDER – Boris BRZAKOVIC – Marguerite LECLERE – Macha VIVIER – Véronique FRANCÈS

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Catherine KRIER

☞ **Urbanisme, Mobilités, Développement économique, Transition écologique, Gestion du patrimoine, Sécurité et Proximité**

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Liste Seichamps pour Tous : Stéphane GUILLIN – Juan-Ramon GARCIA – Charles COLNOT – Pascal MANGEOT – René KEINERKNECHT – Véronique FRANCÈS

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Roland FORTINI

☞ **Solidarité, Action sociale, Petite enfance, Santé**

Liste Seichamps pour Tous : Yveline LANUEL – Jocelyne ROZOT – Marie DOERLER – Dominique BERGÉ – Claire DELALANDE – Rachel OGER

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Evelyne PARET

☞ **Communication, Culture, Vie associative et sportive**

Liste Seichamps pour Tous : Claire DELALANDE – Frédéric MARTIN – Macha VIVIER – Marguerite LECLERE – Florent CHARPENTIER – Armelle VERON

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Patrick DUBAS

☞ **Jeunesse et vie scolaire**

Liste Seichamps pour Tous : Armelle VERON – Pascale TREIBER – Clément ROYER – Yveline LANUEL – Marie DOERLER – Macha VIVIER

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Catherine KRIER

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 17

Objet : Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Il convient de désigner les membres composant la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'appel d'offres est composée du **Maire**, Président de droit, et de **5 membres du Conseil Municipal** (article L 1411-5 CGCT).

Ces membres disposent d'une voix délibérative.

Des suppléants en nombre égal à celui des titulaires sont élus selon les mêmes modalités.

Les membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants à la Commission d'appel d'offres permanente.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps pour Tous :

Titulaires	Suppléants
Alain DECLERCQ	Charles COLNOT
Pascale TREIBER	Jocelyne ROZOT
Armelle VERON	Yveline LANUEL
Pascal MANGEOT	Stéphane GUILLIN
Juan-Ramon GARCIA	René KEINERKNECHT

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble :

Titulaires	Suppléants
Roland FORTINI	Patrick DUBAS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 5.4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	23	4	1,4	4
Liste Seichamps l'Avenir Ensemble	4	0	4	1

Sont proclamés membres de la Commission d'appel d'offres permanente :

Liste Seichamps pour Tous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain DECLERCQ	Charles COLNOT
Pascale TREIBER	Jocelyne ROZOT
Armelle VERON	Yveline LANUEL
Pascal MANGEOT	Stéphane GUILLIN

Groupe Seichamps l'Avenir Ensemble :

Titulaires	Suppléants
Roland FORTINI	Patrick DUBAS

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 18

Objet : Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

L'article 7 des statuts du Comité des Fêtes prévoit que son Conseil d'Administration est composé entre autres de Monsieur le Maire, membre d'honneur, de l'élu chargé de l'animation, membre de droit, et de **cinq membres** du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de ses cinq représentants.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps pour Tous :

1. Alain DECLERCQ
2. Boris BRZAKOVIC
3. Charles COLNOT
4. Florent CHARPENTIER
5. Rachel OGER

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble :

1. Patrick DUBAS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 5.4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	23	4	1,4	4
Liste Seichamps l'Avenir Ensemble	4	0	4	1

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes :

Liste Seichamps pour Tous : Alain DECLERCQ, Boris BRZAKOVIC, Charles COLNOT, Florent CHARPENTIER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Liste Seichamps l'Avenir Ensemble : Patrick DUBAS

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 19

Objet : Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de SOLOREM

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

La Ville de SEICHAMPS détient huit actions de la Société d'Economie Mixte SOLOREM.

En tant qu'actionnaire de la société, la commune assiste aux assemblées générales tenues par SOLOREM ; elle participe par ailleurs à une assemblée spéciale, constituée par les collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la société. Cette assemblée spéciale élit son Président et désigne en son sein le représentant commun appelé à siéger au sein au Conseil d'Administration de la société.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner le représentant de la commune aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la société.

Le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ce délégué.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- M. Henri CHANUT

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente pas de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité Absolue :	14

A obtenu :

- M. Henri CHANUT : 27 voix

Est élu représentant de la Ville de Seichamps aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de SOLOREM en vue de l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration :

- M. Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 20

Objet : Représentant à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN).

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- M. Stéphane GUILLIN

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente pas de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité Absolue :	14

A obtenu :

- M. Stéphane GUILLIN : 27 voix

Est élu représentant à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) :

- M. Stéphane GUILLIN

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 21

Objet : Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SAPL Grand Nancy Habitat

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un représentant appelé à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SAPL Grand Nancy Habitat.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- M. Stéphane GUILLIN

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente pas de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité Absolue :	14

A obtenu :

- M. Stéphane GUILLIN : 27 voix

Est élu représentant de la Ville de Seichamps auprès de la SAPL Grand Nancy Habitat :

- M. Stéphane GUILLIN

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 22

Objet : Représentants auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein des instances de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Les candidats suivants sont présentés :

- Titulaire : M. Juan-Ramon GARCIA
- Suppléant : M. Pascal MANGEOT

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner comme représentants de la Commune auprès du Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires :

- Titulaire : M. Juan-Ramon GARCIA
- Suppléant : M. Pascal MANGEOT

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 23

Objet : Représentant au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Grand Nancy.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- Mme Jocelyne ROZOT

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente pas de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité Absolue :	14

A obtenu :

- Mme Jocelyne ROZOT : 27 voix

Est élue représentante de la Commune au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy :

- Mme Jocelyne ROZOT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 24

Objet : Représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPLGestion Locale (ou IN-PACT GL)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 5 novembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la ville de Seichamps à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la Ville de Seichamps au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de mars 2020 ;

Le candidat suivant est présenté :

- M. Henri CHANUT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DECIDE

DE DESIGNER M. Henri CHANUT comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 25

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Conformément à la circulaire ministérielle en date du 26 octobre 2001, chaque conseil municipal est appelé à désigner en son sein un conseiller en charge des questions de défense.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Cette désignation s'inscrit dans la démarche initiée par le ministère de la Défense visant à mettre en place un réseau de correspondants défense pour renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

L'élu désigné a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour la commune.

Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer sur la publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, sur la nouvelle loi de programmation militaire et de l'ensemble des actions de modernisation du ministère de la Défense.

La commune de Seichamps étant rattachée à la Base aérienne 133 de Nancy-Ochey, il lui est demandé de désigner son correspondant défense.

M. Charles COLNOT, représentant le groupe Seichamps pour Tous, se porte candidat.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner comme correspondant défense au titre de la Ville de Seichamps :

- M. Charles COLNOT

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 26

Objet : Mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable en vue du déclassement nécessaire à la vente à SOLOREM du Chemin rural dit Derrière les Vignes cadastré AB 141 et situé dans l'emprise de la Zac de la Louvière

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

La commune de Seichamps est propriétaire du chemin rural dit Derrière les Vignes cadastré AB 141 et comprise dans l'emprise de la Zac de Louvière.

La Zac de la Louvière a été créée en 1991 afin de proposer un programme d'activités commerciales et artisanales en entrée de Seichamps en bordure de la Route de Sarreguemines (ancienne RD 674).

Dans ce cadre, une première concession est confiée par la Métropole du Grand Nancy à SOLOREM, et clôturée fin 2018. Après consultation, une nouvelle concession est confiée à SOLOREM à partir de 2019. Des travaux d'aménagement provisoire des futures emprises publiques ont été menés en 2018. Plusieurs terrains acquis par SOLOREM dans le cadre de la concession ont fait l'objet de cession sur la base des agréments délibérés par la Métropole du Grand Nancy.

Actuellement SOLOREM ne maîtrise pas l'emprise foncière correspondant à une partie du chemin rural dit Derrière les Vignes situé dans le périmètre de la Zac de la Louvière, désigné AB 141.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

La partie du chemin cadastré AB 147, dans sa partie Nord le long de la route de Sarreguemines est destinée à être rétrocédée au domaine public, la partie centrale est destinée à être cédée dans le cadre de la Zac de la Louvière à SOLOREM, une promesse de vente a été établie en novembre 2019 à l'intention de STO 24 FR N°013, et dans sa partie Sud destinée à être rétrocédée au domaine public, ayant été réaménagée en voirie en plus des accotements rue de la Grande Ozeraille et en sente paysagère (ci-joint plan explicatif).

A savoir, que des travaux d'aménagement ont permis de recréer à l'Ouest une sente paysagère qui sera à terme rétrocédée au domaine public en compensation.
La Métropole du Grand Nancy a aménagé en 2019 un passage piéton sécurisé sur la Route de Sarreguemines débouchant sur cette sente.

L'aménageur SOLOREM souhaite donc acquérir une partie du Chemin sur le périmètre de la Zac de la Louvière, pour les besoins de vente et rétrocession du foncier, afin de mener à bien l'opération d'aménagement publique.

Considérant que les moyens sont mis en œuvre pour maintenir et améliorer un cheminement piéton et cycliste permettant de faire la liaison entre la Route de Sarreguemines et le Chemin dit de Derrière les Vignes,

Pour répondre à la demande de l'aménageur SOLOREM d'acquérir une partie du Chemin dit Derrière les Vignes désigné AB 141 selon plan général provisoire de division et servitudes établie par de la SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT Géomètres experts, ci-joint.

Précision étant ici faite que ce chemin est à ce jour totalement désaffecté du fait des travaux initiés par SOLOREM dans le cadre de sa mission d'aménagement.

De plus, ce chemin ne figure pas sur le registre des chemins de randonnées et n'est pas concerné par une association de propriétaires.

Enfin, il n'existe aucun autre propriétaire riverains audit chemin, autre que SOLOREM ou la Commune, qui pourraient prétendre à un droit de préférence.

Pour permettre la cession à SOLOREM, et conformément aux dispositions des articles L.161.10 et R.161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime, il convient, préalablement de réaliser une enquête publique.

Une fois cette enquête publique réalisée, le conseil municipal pourra se prononcer sur la cession à venir.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de mettre en œuvre cette enquête publique dans les conditions définies ci-dessous :

Le conseil Municipal de la ville de Seichamps,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment des article L.2121-29, L.2241-1 et suivants,
- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.161-10 et R.161-25 et suivants,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants,

Considérant qu'une partie désigné AB 141 du chemin rural dit Derrière les Vignes peut faire l'objet d'une cession à SOLOREM, une fois l'enquête publique réglementaire réalisée,

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir délibérer,

- Pour acter la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable en vue du déclassement nécessaire à la vente d'une partie du Chemin rural dit Derrière les Vignes, cadastrée AB 141, dans sa partie situé dans le périmètre de la Zac de la Louvière.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.211-2 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux locaux et,

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

conformément à l'article R.211-3 du code de l'Urbanisme, d'une notification aux personnes publiques mentionnées à cet article.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 27

Objet : Indemnités de Fonction des élus

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Conformément à l'article L.2123-20-1, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers peuvent être allouées dans l'enveloppe maximale fixée par les articles 80, III et 81 de la loi. Cette enveloppe maximale est calculée sur les taux maximaux de 55% (fonction de maire), et 22% (fonctions d'adjoints aux maires et de conseillers délégués) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués comme suit :

Maire	48,50 %
Adjointes	14,50 %
Conseillers délégués	9,50 %

de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

- De décider que le montant des indemnités sera versé depuis la date d'entrée en fonction des élus soit le 26 mai 2020 ;
- De décider que le montant des indemnités dont le détail est annexé à la présente, sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal

			Indemnité brute	
			Annuelle	Mensuelle
<i>Valeur au 1er janvier 2020 de l'indice brut 1027, indice majoré 830</i>			46 672,56 €	3 889,38 €
M. CHANUT Henri	Maire	48,50%	22 636,19 €	1 886,35 €
M. GUILLIN Stéphane	1er adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
Mme LANUEL Yveline	2e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
M. GARCIA Juan Ramon	3e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
Mme DELALANDE Claire	4e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
M. DECLERCQ Alain	5e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
Mme VERON Armelle	6e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
M. COLNOT Charles	7e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
Mme VIVIER Macha	8e adjoint	14,50%	6 767,52 €	563,96 €
Mme ROZOT Jocelyne	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
M. MARTIN Frédéric	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
Mme TREIBER Pascale	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
M. KEINERKNECHT René	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
Mme DOERLER Marie	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
M. MANGEOT Pascal	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €
Mme LECLERE Marguerite	Conseiller délégué	9,50%	4 433,89 €	369,49 €

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 28

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Exposé des motifs :

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 janvier 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, en date du 13 février 2020 pour les catégories B et C, concernant l'avancement de grade des agents de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique pour recruter un nouvel agent en remplacement d'un départ en retraite.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/07/2020 :

dans le cadre des avancements de grade :

- 1 poste permanent, à temps complet, de **Rédacteur Principal de 1^{ère} classe**
- 1 poste permanent, à temps complet, d'**Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe**
- 1 poste permanent, à temps complet, d'**Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles Maternelles**

dans le cadre d'une embauche :

- 1 poste permanent, à temps complet, d'**Agent Technique Territorial**

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020 de la commune.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	13
Directeur Général des Services	A	1	1
Attaché Principal	A	1	
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1
Rédacteur	B	1	1
Adjoint admin. Princp 1ère classe	C	2	2
Adjoint admin. Princp 2ème classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	3	3
FILIERE TECHNIQUE		15	15
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	4
Adjoint technique	C	3	3
FILIERE SOCIALE		5	5
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles mat	C	3	3
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles mat	C	2	2
FILIERE CULTURELLE		1	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	1	1
Gardien - Brigadier	C	1	1
PERSONNEL TOUTES FILIERES		37	36

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 29

Objet : Représentant auprès du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Grand Nancy et du Lunévillois.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant de la commune appelé à siéger auprès des instances du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Grand Nancy et du Lunévillois.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste Seichamps pour Tous :

- Madame Yveline LANUEL

La liste Seichamps l'Avenir Ensemble ne présente pas de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité Absolue :	14

A obtenu :

- Mme Yveline LANUEL : 27 voix

Est élue représentante de la Commune auprès du P.L.I.E. :

- Mme Yveline LANUEL

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
15/06/2020	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2020	30	10
15/06/2020	7.2.1	Vote des taux d'imposition	Vote des taux d'imposition 2020	30	11
15/06/2020	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 Euros	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	31	12
15/06/2020	5.4	Délégations de fonctions	Délégations du Maire	32	13
15/06/2020	5.2	Fonctionnement des assemblées	Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	33	14
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.	34	15
15/06/2020	5.2	Fonctionnement des assemblées	Création et composition des Commissions Municipales	35	16
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente	37	17
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes	39	18
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de SOLOREM	40	19
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)	41	20
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SAPL Grand Nancy Habitat	41	21

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentants auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires	42	22
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy et auprès du P.L.I.E.	43	23
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)	44	24
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Désignation d'un correspondant défense	44	25
15/06/2020	2.3.2	Non exercice du droit de préemption	Mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable en vue du déclassement nécessaire à la vente à SOLOREM du Chemin rural dit Derrière les Vignes cadastré AB 141 et situé dans l'emprise de la Zac de la Louvière	45	26
15/06/2020	5.6	Exercice des mandats locaux	Indemnités de Fonction des élus	47	27
15/06/2020	4.1.1	Délibérations et conventions	Adaptation du tableau des effectifs	48	28
15/06/2020	5.3	Désignation des représentants	Représentant auprès du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Grand Nancy et du Lunévillois.	50	29

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pascal MANGEOT	
Stéphane GUILLIN		Marguerite LECLERE	
Yveline LANUEL		Pierre SCHNEIDER	
Juan-Ramon GARCIA		Dominique BERGÉ	
Claire DELALANDE		Florent CHARPENTIER	
Alain DECLERCQ		Véronique FRANCÈS	
Armelle VERON		Boris BRZAKOVIC	
Charles COLNOT		Rachel OGER	
Macha VIVIER		Clément ROYER	
Jocelyne ROZOT		Catherine KRIER	
Frédéric MARTIN		Patrick DUBAS	
Pascale TREIBER		Evelyne PARET	
René KEINERKNECHT		Rolland FORTINI	
Marie DOERLER			